Chaînes et résistance contre les violences vécues par les femmes locataires



Depuis près de 45 ans, le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) œuvre dans le quartier Centre-Sud de Montréal. Notre centre est à l'image de la diversité de notre société: des femmes de tous âges et de tous horizons le fréquentent. La solidarité, la conscientisation, la justice, la défense des droits, l'art engagé, l'entraide, l'échange de connaissances et de talents colorent notre quotidien. Nos actions et nos prises de positions visent à transformer et améliorer la vie et le quotidien des femmes.

Membres du Comité Photoroman

- Huguette David
- Francine Labbé
- Isabelle Lapointe
- Julie Leblanc
- Johanne Montreuil
- Katia Lemieux
- Lyne Lortie
- Linda Pilon
- Lise Rozon
- Pascale Thérien
- Hilda Viveiros

Photographie et Infographie:

• Pascale Detandt

Conception

- Pascale Detandt
- Julie Leblanc

Rédaction des textes

- Ariane Duplessis
- Campagne Traçonsles-limites de Action ontarienne contre la violence faite aux femmes
- Pascale Detandt
- Julie Leblanc
- Katia Lemieux

Corrections

- Audrey Simard
- Huguette Cossette
- Mathieu Francoeur
- Marie-Ève Desroches

Impression

• Katasoho katasoho.com





Comédiennes et comédiens

- Tatianna Alvarado
- Keysha Destiny-Alvarado
- Ginette Beaulieu
- David Blanchard
- Marguerite Gariépy
- · Fernando Jara
- Patrick Lamoureux
- Anabelle Leblanc
- Carolane Leblanc
- Myralie Lefort-Sauvage
- Marco Lemieux
- Amina Limam Medina
- Éric Malouin
- Johanne Montreuil
- Maria Monzon
- Marco A. Monzon
- Adriana Pina
- Cédric Raymond
- · Michael Richard
- Anne-Marie Spénard
- Pascale Thérien

Merci à celles et ceux qui ont supporté financièrement notre projet

Fondation Béati • Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM

- Syndicat des chargéEs de cours de l'université de Montréal Syndicat québécois des employéEs de service section locale 298
- Syndicat des employéEs de l'UQAM Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic Syndicat des chargéEs de cours de l'UQAM •

Syndicat des professeurEs de l'UQAM •
Le Conseil central du Montréal métropolitain
CSN • Syndicat des employéEs de l'Université de Montréal • Syndicat des travailleuses
et travailleurs de l'Hôpital du Sacré-cœur de
Montréal • FRAPRU • Syndicat des travailleuses
et des travailleurs du CSSS Jeanne-Mance.



Le silence se termine ici!

Au cours de la merveilleuse aventure qui nous a conduites à la conception de ce photoroman, nous avons fait la rencontre d'une centaine de survivantes de violences sexuelles commises par leur propriétaire, concierge, voisin ou co-chambreur. Chacune porte en elle un lourd secret. Avant nos recontres, la très grande majorité de ces femmes n'avait jamais levé le voile sur leur agression. Un long silence. Des semaines, des mois, des années de honte et de culpabilité. Nos rencontres avec elles ont définitivement changé nos vies et nos perspectives de luttes.

Mais combien d'autres centaines, milliers de femmes locataires et chambreuses vivent dans le noir et le silence le plus total? Leurs histoires ne sont pas anecdotiques et ne sont pas des évènements isolés. Elles sont le résultat d'une idéologie profondément sexiste.

Nous vivons dans une société foncièrement malade et inégale. Une société qui, par son capitalisme sauvage, emprisonne des femmes et des enfants dans des conditions de logement inhumaines. Une société malade qui emmure et enchaîne, par ses ramifications patriarcales, des femmes à leurs agresseurs. Le silence a assez duré!

Les violences sexuelles vécues par les femmes locataires et chambreuses sont un problème social et structurel. Il prend racine dans les relations de pouvoir et dans un système social violent qui perpétue les agressions faites aux femmes. Le silence a assez duré!

Il est temps que ça change, il est temps que l'on croit sur parole les survivantes, que cesse la banalisation du harcèlement sexuel, des violences, des agressions et des viols qu'elles ont vécus. Il est temps que la honte et la culpabilité soient dans le camp des agresseurs.

Qui sont les survivantes?

Les femmes locataires ayant vécu ces violences sexuelles arpentent les rues de votre quartier, vous les croisez à l'épicerie, dans l'autobus, au parc... il pourrait s'agir de vous, de votre amoureuse, votre sœur, mère, voisine, fille...

Les survivantes que nous avons rencontrées sont âgées de 17 à 68 ans. Bien que toutes les femmes locataires et chambreuses puissent vivre des violences sexuelles de la part de leur propriétaire, concierge et co-chambreur, certaines sont plus vulnérables face à ces abus révoltants: les femmes vivant seules, les mères monoparentales, les femmes sans statut, à statut précaire, les femmes racisées, celles vivant des conditions économiques difficiles, les femmes handicapées, les femmes autochotones et les femmes âgées...

Toutes ont le droit de vivre libres, sans intimidation, sans menace, sans violence, sans agression, sans viol et sans peur. Toutes les femmes locataires et chambreuses ont le droit de vivre en sécurité chez elles.

Ce photoroman est dédié à toutes les survivantes, celles que nous connaissons et celles qui vivent encore dans l'ombre! Ce photoroman est aussi dédié à Anne Kanelle, l'une des premières qui a témoigné de l'agression commise par un co-chambreur. Anne Kanelle est l'une des membres fondatrices de notre comité. En décembre 2014, elle a été expulsée du Canada par l'Immigration. Son histoire de vie, sa détermination, sa combativité, sa soif de justice et d'équité vivent en chacune de nous!

Bonne lecture!

Féministement vôtre...

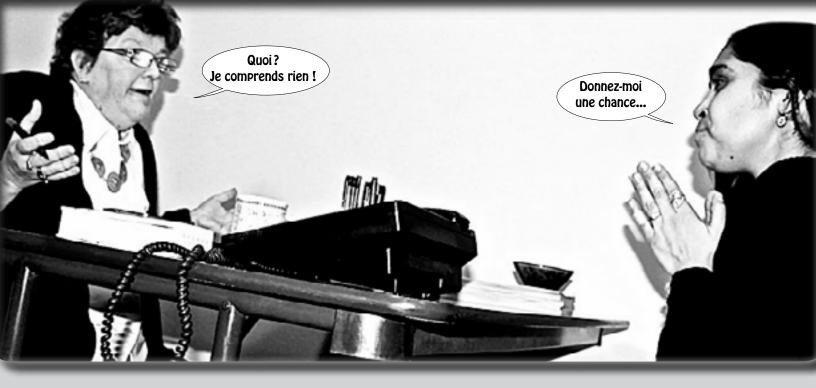


Dès l'automne prochain, nous ferons circuler une déclaration commune et une pétition réclamant de meilleures protections pour les femmes locataires. Des actions collectives seront organisées, joignez-vous à nous pour qu'ensemble, on se libère des chaînes des agressions sexuelles!



Traverser les frontières...





Je me suis mise à la recherche d'un emploi. J'ai vécu beaucoup de discrimination à cause de mon accent. Mais finalement, j'en ai trouvé un comme femme de chambre dans un hôtel du centre-ville.

Quelques semaines plus tard, j'ai loué mon appartement. J'étais fière de moi. Comme je n'ai pas beaucoup de sous, mes deux enfants et moi vivons dans un 3 1/2.

Dans mon immeuble, je me suis liée d'amitié avec une

travaille le soir, je vais chercher ses enfants à l'école, puis il et elles soupent avec nous. Elle me donne 40\$ par semaine pour rembourser la nourriture.

À mon arrivée, les relations avec mon concierge étaient cordiales. C'est lui qui s'occupe de tout (réparations et collecte des loyers).





Finalement, un jour, il m'a coincée alors que je rentrais chez moi. Il m' a dit que si je ne faisais pas ce qu'il me disait, il allait me dénoncer à l'Immigration. Il m'accuse faussement de travailler au noir. Il doit penser que ma voisine me paye pour prendre soin des enfants. Je me sens vulnérable. J'ai honte. Il abuse de moi, il m'a violée. Je n'ai pas dit oui, je n'ai pas dit non. Je garde le silence. Je suis terrorisée. Je me sens prise au piège.

La première fois ça s'est passé dans une ruelle, je ne veux pas trop en parler. De la violence, juste de la violence. Des gestes qui te donnent envie de mourir. J'ai mal au corps et j'ai honte. J'ai peur de ne jamais m'en sortir. Je pense aux belles promesses d'avenir faites à mes filles. Un silence... un lourd silence!

Si vous vivez cette situation, ne gardez pas le silence!



Femmes et logement : vos droits

Certains articles de loi existent dans le Code civil du Québec pour assurer le respect du droit des femmes locataires à la sécurité dans leur logement.

1902 – «Le locateur ou toute autre personne ne peut user de harcèlement envers un locataire de manière à restreindre son droit à la jouissance paisible des lieux ou à obtenir qu'il quitte le logement. » • Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si vous vivez du harcèlement sexuel de la part de votre concierge, voisin, gestionnaire ou propriétaire.

1931 – «Le locateur est tenu, à moins d'une urgence, de donner au locataire un préavis de 24 heures de son intention

de vérifier l'état du logement, d'y effectuer des travaux ou de le faire visiter par un acquéreur éventuel.» • Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si votre concierge, gestionnaire ou propriétaire utilise le double de vos clés pour entrer chez vous sans votre consentement.

1974.1 — «Un locataire peut résilier le bail en cours si, en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, même par un tiers, sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée.» • Article de loi dont vous pouvez vous prévaloir si vous avez vécu une agression sexuelle ou un viol de votre concierge, voisin, gestionnaire ou propriétaire.

Pour vous aider à défendre vos droits, faites appel au Comité logement de votre quartier. Pour obtenir les coordonnées du Comité logement de votre région : FRAPRU : 514-522-1010, Regroupement des Comités logement et associations des locataires du Québec : 514-521-7114



La parole au Mouvement contre le viol et l'inceste...

Le Mouvement contre le viol et l'inceste est un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, qui existe à Montréal depuis maintenant 40 ans. Nous offrons des services d'aide directe aux femmes, faisons de la prévention et de la sensibilisation au sujet des agressions sexuelles auprès des jeunes et des adultes et travaillons en concertation avec d'autres groupes pour lutter contre les violences faites aux femmes.

«Le concierge de mon bloc n'effectue par les travaux d'entretien dans mon logement si je refuse ses avances sexuelles.»

« Mon conjoint me demande sans cesse d'avoir des relations sexuelles et menace de retirer mon parrainage lorsque je refuse les contacts intimes avec lui.»

« Depuis l'agression, des rumeurs circulent à mon école et sur Facebook en lien avec ma "vie sexuelle". »

« Quand je sors avec ma partenaire, il arrive qu'on m'insulte parce que j'ai "l'air masculine" et qu'on fasse des commentaires désobligeants à notre endroit. »

Ces quelques exemples ne servent qu'à illustrer une partie de la violence ordinaire. Elle est souvent à caractère sexuel, basée sur le sexe ou sur des stéréotypes de genre, vécue par les filles et les femmes. Cette violence est dite « ordinaire » parce qu'elle est encore socialement acceptée ou tolérée et qu'elle fait malheureusement partie des expériences de harcèlement sexuel que tant de femmes subissent de manière répétitive.

Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

Souvent méconnu et mal compris, le harcèlement sexuel peut être subtil, parce que nous y sommes habituées et parce qu'il est souvent minimisé. Le harcèlement ne se limite pas à une série d'attitudes, de paroles ou de gestes isolés : il s'inscrit dans le continuum des violences sexuelles. Il fait partie du problème social des agressions sexuelles et de la violence faite aux femmes qui s'inscrit à l'intérieur d'une société patriarcale existant depuis toujours et répandue partout.

Comme les autres formes d'agressions à caractère sexuel, le harcèlement sexuel est un acte de domination, d'humiliation, d'abus de pouvoir, de violence. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté d'une personne, et ce, en utilisant l'intimidation, la menace, le chantage, la violence verbale, physique et psychologique. Le harcèlement sexuel consiste en des « remarques ou des gestes vexatoires

lorsque [la personne qui les commet] sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns¹.» Ceux-ci sont généralement répétitifs, mais « un incident peut être grave au point de constituer du harcèlement sexuel².» Bien qu'on porte plus d'attention au problème du harcèlement sexuel en milieu de travail aujourd'hui, on aurait tort de croire que celui-ci se limite à cette sphère de notre vie: on peut subir du harcèlement sexuel dans notre milieu de vie, à l'école, dans nos lieux de rencontres, dans les endroits publics, dans des organismes ou des institutions, etc.

Concrètement, le harcèlement sexuel peut comprendre des «œillades, paroles, gestes, attouchements, menaces, propositions, farces, affichage de matériel pornographique, ainsi que toutes formes de violences sexuelles³.» Sur son site Internet, la Commission ontarienne des droits de la personne a élaboré une liste d'exemples de harcèlement sexuel et de harcèlement fondé sur le sexe. Parmi ceux-ci figurent notamment l'envahissement de l'espace personnel, les demandes insistantes de rendez-vous ou de faveurs sexuelles, l'humour grossier ou les paroles vulgaires à contenu sexuel, un contact physique non nécessaire y compris les attouchements non désirés.

Le harcèlement sexuel peut être à connotation sexiste, raciste, homophobe, capacitiste. Il peut cibler et affecter différemment les femmes immigrantes, réfugiées, sans statut, autochtones, lesbiennes, vivant avec un handicap physique ou intellectuel et les minorités sexuelles.

Et le consentement dans tout ça?

Malgré certaines croyances populaires, le harcèlement sexuel n'est pas qu'une simple plaisanterie ou une manière maladroite de complimenter quelqu'un. Un compliment rehausse l'estime personnelle tandis que le harcèlement brime notre droit à la sûreté, à la dignité, à la liberté de notre personne ainsi qu'à une vie paisible. Il s'agit de gestes ou de remarques non désirés qui nous sont imposés. Il y a donc absence de consentement, soit d'un accord clair, libre, éclairé et enthousiaste pour de tels gestes. Rappelons que le consentement (notre accord) ne peut pas être présumé ou supposé: il doit être demandé. Cela implique qu'une personne ne peut pas agir en pensant que nous sommes d'accord sans avoir vérifié si c'est bien le cas. Ceci est aussi vrai en couple ou dans un mariage: on nous apprend à tort que nous sommes responsables de satisfaire l'autre à tout prix. Restons critiques face à certains messages reçus de la société et rappelons-nous que nous avons le droit de refuser de tels gestes, de dire non!

On your croit!

L'une des craintes très présentes chez les survivantes d'agressions sexuelles est celle de ne pas être crues. Nous comprenons, car il est vrai que de nombreuses personnes nient ou minimisent les agressions sexuelles. Au Québec, depuis les années 70, des femmes engagées se battent pour faire reconnaître le problème des violences sexuelles tout en offrant du soutien aux femmes agressées sexuellement.

Au Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), nous offrons de l'aide directe aux adolescentes et aux femmes sous forme de rencontres individuelles, groupes de soutien, cafés-rencontres et rencontres d'urgence. Nous accompagnons aussi celles qui décident de porter plainte contre une agression sexuelle. Depuis plus de 12 ans, nous avons développé une expertise dans l'accompagnement des femmes demandeures d'asile et réfugiées survivantes des violences sexuelles. En ce sens, nous les accompagnons dans leurs démarches et travaillons avec elles sur les conséquences de la violence vécue.

Il existe d'autres centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) à Montréal et au Québec qui peuvent être contactés via le Regroupement québécois des CALACS (www.rqcalacs.qc.ca).

Ariane Duplessis Mouvement contre le viol et l'inceste

- Commission ontarienne des droits de la personne (2016). Politique sur la prévention du harcèlement sexuel et du harcèlement fondé sur le sexe - Sommaire (fiche). http://www.ohrc.on.ca/fr
 Ibid
- 3. Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la province de Québec inc. (2015). http://www.gaihst.qc.ca/#!harcelementsexuel/cfvg



« L'homme qui m'a violée dans la ruelle portait un masque. À la fin de l'agression, il l'a enlevé... c'était mon concierge. » Amélia 21 ans

« Vous utilisez le mot survivante quand vous parlez de nous... vous avez raison, on est les survivantes d'une guerre de sexe et de haine. » Nathalie



Mon logement, mon enfer

Vous allez avoir beaucoup de plaisir ici ma p'tite dame!

Je m'appelle Nathalie. Je travaille comme caissière dans un Dollarama. Je suis payée au salaire minimum, je n'ai pas un horaire régulier et je ne travaille pas toujours 35 heures/semaine. Je tire vraiment le diable par la queue. Ma vie, c'est l'enfer! J'habite dans mon appartement depuis maintenant 7 ans.

À mon arrivée, je payais 550\$ pour mon 3½. Maintenant, je paye 700\$. Cela ne fait pas longtemps que je sais qu'on peut refuser une augmentation de loyer. En plus, mon appartement est en mauvais état. Il est mal isolé. Il y a des moisissures, des punaises et des rats.

Aujourd'hui, je m'adresse à vous parce que j'ai été victime de harcèlement, d'intimidation, d'agressions sexuelles et de viol par mon propriétaire.

Voici mon histoire...

Illa P IIIe daille:

À la visite de mon logement, j'avais un mauvais feeling. Je n'aimais pas le comportement et les remarques familières du propriétaire. J'ai signé le bail parce que j'avais peur de ne pas me trouver un autre logement.





Pendant plusieurs mois, à tous les premiers, je reçevais à ma porte « des cadeaux » : des sous-vêtements, de l'huile à massage, des menottes... Tous les objets étaient reliés au sexe. Je commençais à avoir peur, je ne me sentais plus en sécurité, je me sentais épiée. Il fallait que je fasse quelque chose...

Je suis finalement allée à la police... ils ne m'ont pas prise au sérieux, ils m'ont dit: «vous êtes chanceuse madame... vous avez un admirateur!» Je me sentais incomprise, seule et terrifiée...





Je donne des chèques postdatés. Je fais tout pour ne pas appeler le propriétaire pour des réparations. Le soir du viol, il est entré chez moi avec le double de ma clé... Il m'a aussi dit que les cadeaux déposés à ma porte venaient de lui. J'ai peur qu'il revienne, j'ai peur le jour, j'ai peur le soir. Mon appartement, c'est mon enfer sur terre. Pis ça a l'air que l'enfer, on ne ressort pas de là...

Si votre propriétaire ou concierge entre chez vous sans votre autorisation, appelez le comité logement de votre quartier. Il vous accompagnera pour la défense de vos droits...



Ressources, aide et références...

Les Centres désignés sont présents dans la majorité des régions du Québec et offrent des services aux victimes d'agression sexuelle 7 jours sur 7, 24 h/24. Les services offerts sont destinés aux victimes dont l'état de santé nécessite une évaluation et/ou un examen médical.

Pour trouver le Centre désigné de votre région : www.AgressionsSexuelles.gouv.qc.ca

Ligne-ressource provinciale 24 h/7 j: Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal: 514-933-9007 ou 1-888-933-9007

La Maison des femmes sourdes de Montréal: 514-255-6376 ATS

Centre de prévention des agressions de Montréal (cours d'autodéfense): 514-284-1212

Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC): 514-906-3019

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels: 514-277-9860

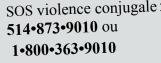
vous prévaloir des services et du dédomagement de l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels). Pour information, soutien et accompagnement, contactez le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de votre quartier ou région: Regroupement québécois des CALACS: 514.529.5252

Si vous êtes victime d'agression sexuelle

ou de viol de la part de votre propriétaire,

concierge ou voisin, sachez que vous pouvez

SOS violence conjugale: 1.800.363.9010







Au-delà des chaînes ...



Rapidement, le proprio avec qui j'avais signé le bail a commencé à me harceler. Tous les samedis soirs, il buvait. Il venait chez moi. Il me faisait des propositions sexuelles que je refusais. De semaines en semaines, il devenait de plus en plus insistant.





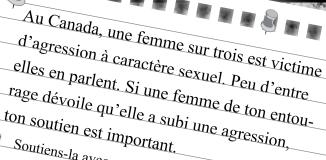


Comment aider une amie?

Des services spécialisés sont disponibles:

Regroupement québécois des CALACS: 514.529.5252

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal: 514-933-9007 ou 1.888.933.9007



- Soutiens-la avec respect et empathie.
- Écoute-la sans chercher à connaître tous les détails. Crois-la et valide ses sentiments
- Dis-lui que ce qui lui est arrivé n'est pas sa faute et que seul l'agresseur en est responsable.
- Dis-lui qu'elle est forte et courageuse et qu'elle n'est pas seule.
- Ne porte pas de jugement et ne la blâme pas pour ce -qui est arrivé, ou pour ne pas avoir parlé plus tôt.
- Souviens-toi que chaque personne réagit à sa manière à une agression sexuelle et utilise ses propres moyens de survie.

- Dis-lui que tu seras là peu importe ses choix Encourage-la à trouver de l'aide

La violence à caractère sexuel concerne tout le monde. Mettons-y fin en brisant le silence! Plus d'informations sur : tracons-les-limites ca



Vous n'êtes pas seules... Nous sommes là! Centre d'éducation et d'action des femmes, 514-524-3901





Déchaînées et résistantes



Nous tenons à remercier la Fondation Béati, sans qui la réalisation de ce photoroman n'aurait pas été possible. Merci d'avoir cru en nous, de nous avoir permis de lever le voile sur l'une des violences faites aux femmes qui demeure taboue jusqu'à ce jour!

